



STRATEGIE FIN DE
CARRIERE
CAMPUS 2024
6 & 7 novembre



La stratégie de Fin de Carrière

Accompagner vos clients pour :

- *sécuriser leurs dossiers,*
- *les fidéliser et bénéficier de leurs recommandations,*
- *Développer votre chiffre d'affaires*

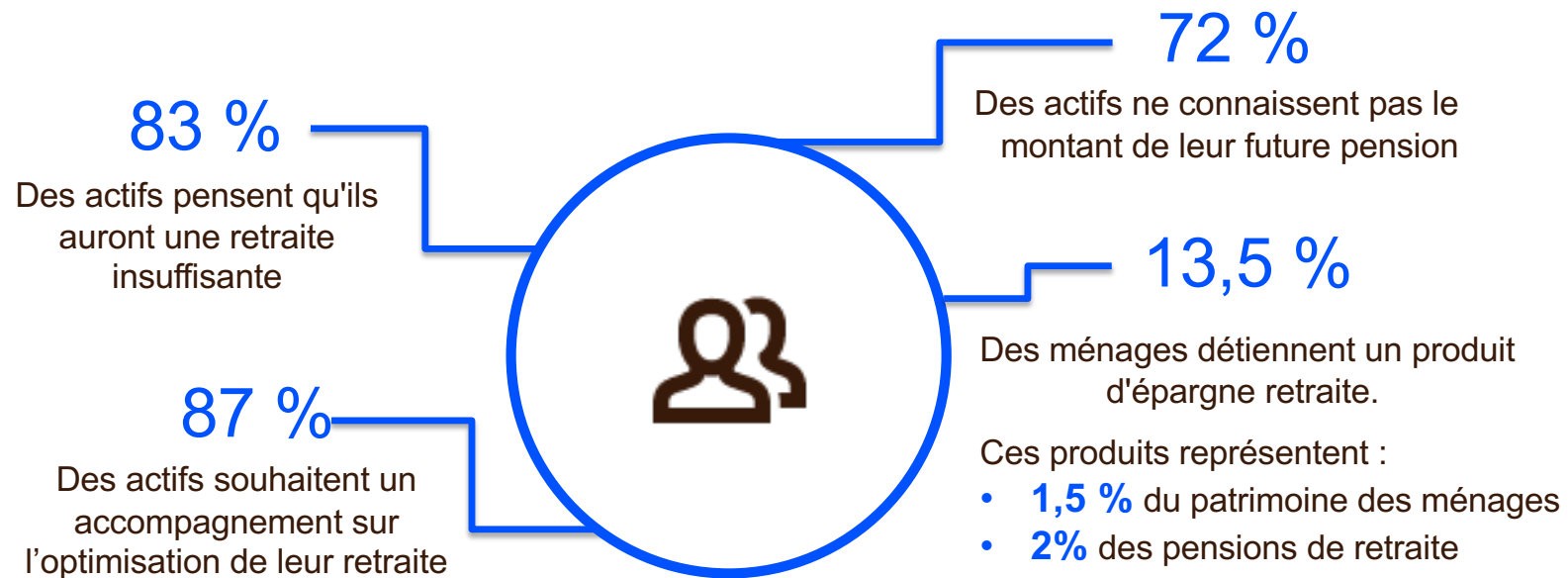
INTERVENANTS :

Olivier Dal : 06 29 47 69 04

Jean Loup GROUARD : 06 63 77 22 30

Pourquoi proposer l'accompagnement retraite à ses clients ?

source BAROMETRE DE L'EPARGNE 2022 , enquête IPSOS pour le cercle des épargnants



Vos clients sont-ils différents du reste de la population française ?

Il y a donc une grande attente des clients pour répondre aux questions :

Quand ? Combien ? Droit de réversion ?
Qu'est-ce que je peux faire ?



Pourquoi proposer l'accompagnement retraite à son client : La différence entre besoins et attentes

Définition Google entre besoin et attente : On peut résumer cette différence en expliquant que le besoin est une obligation et que l'attente est plutôt un souhait.

Les besoins des clients, ce sont les missions réglementaires principales et secondaires. Les attentes sont importantes quand les besoins sont comblés. Et certaines attentes deviennent des besoins.

Une des attentes récurrentes des clients vis-à-vis du cabinet comptable est l'accompagnement sur sa situation personnelle, et plus j'avance en âge, plus cela devient un besoin.

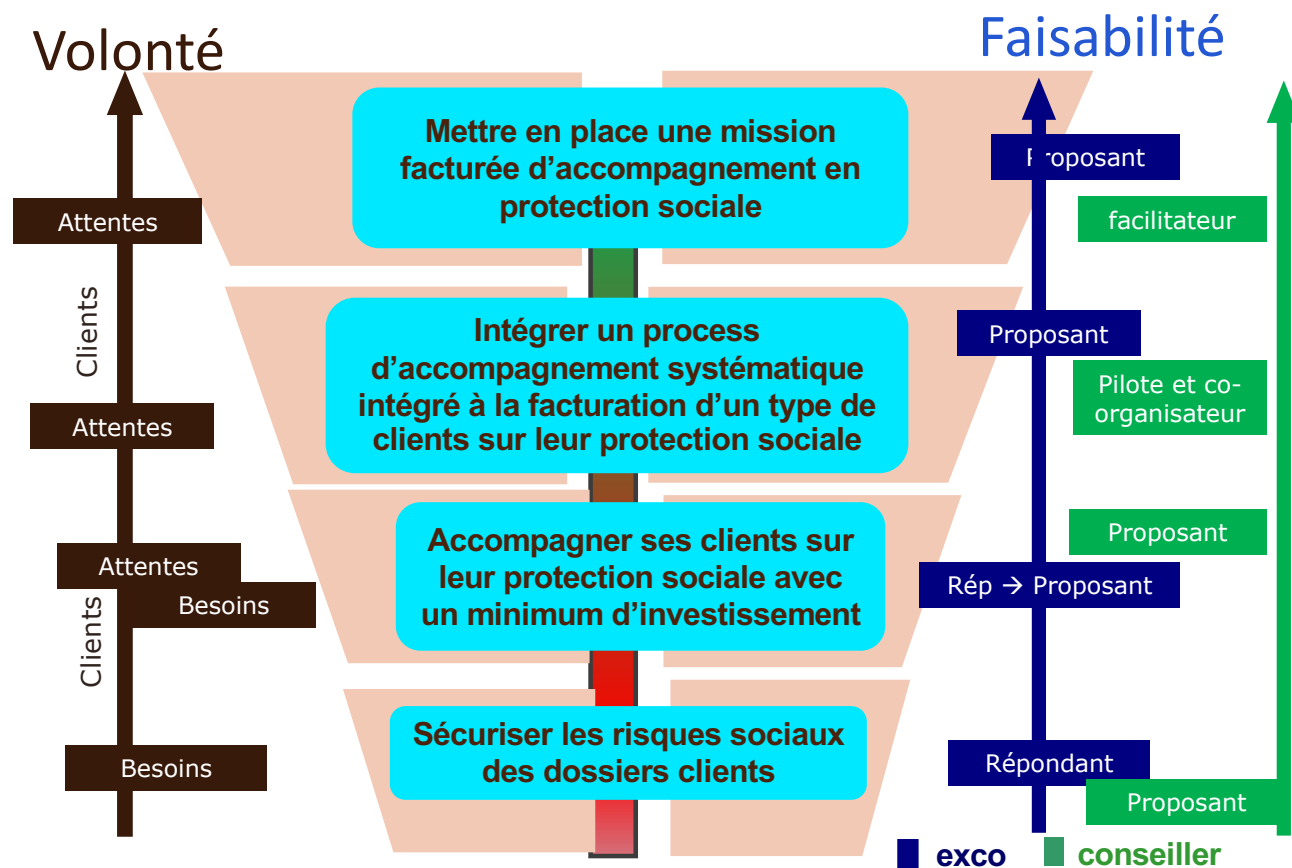
Quand les missions comptables réglementaires se digitalisent, le cabinet doit faire face :

- soit à des offres tarifaires concurrentes plus basses,
- soit à des offres concurrentes complémentaires packagés ou all-inclusives
- soit doit évoluer et trouver de nouvelles sources de facturation

AG2R La Mondiale a mis en place différents modèles d'accompagnement retraite à destination des cabinets comptables pour répondre à ces évolutions



Quid de la protection sociale des clients du cabinet ?



Où se positionne le cabinet ?



AG2R LA MONDIALE,

le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France

- ☒ Prévoyance
- ☒ Santé
- 🕒 Épargne retraite supplémentaire
- 👴 Retraite
- 👴 Grand âge

Nos métiers

Nos institutions

👴 IRC
Institutions de retraite
complémentaire

☒☒ IP
Institutions de prévoyance

☒☒ Mutuelles
de Livres II et III

☒☒ Autres
mutuelles partenaires

🕒👴 Mutuelle d'assurance
& filiales

👴 Résidences services
séniors

Clients et assurés	Entreprises	Collecte	Résultats	Fonds propres	Actifs totaux
15 000 000	500 000	33 Md€	230 M€	7,3 Md€	128 Md€

Note S&P Global Ratings
A perspective stable

Nos chiffres clés 2023



AG2R LA MONDIALE

Spécialiste
de la protection
sociale et
patrimoniale

Paritaire
et
mutualiste

Fort de
119 ans
d'histoire

Notre ancrage territorial

15 000 collaborateurs
110 agences commerciales



Sectorisation géographique



Olivier Dal : 06 29 47 69 04

Olivier.dal@ag2rlamondiale.fr

Secteur Communauté Urbaine Lille
et Nord des HDF

Jean-Loup GROUARD : 06 63 77 22 30

Jean-loup.grouard@ag2rlamondiale.fr

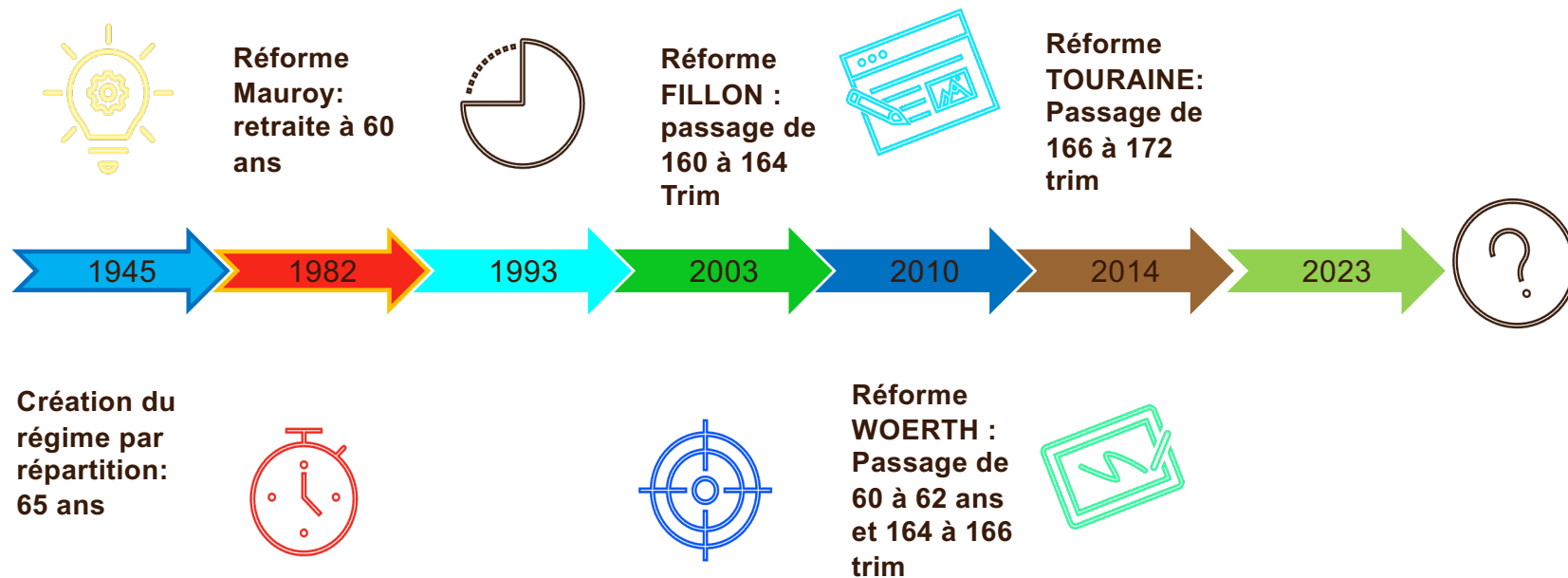
Secteur Haut de France hors
Communauté urbaine Lille



Une réforme des retraites après tant d'autres...

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites a été promulguée par le Président de la République après avoir été validée par le Conseil Constitutionnel.

La réforme des retraites sera applicable au 1er septembre 2023. Un certain nombre de décrets sont attendus pour sa mise en application.



Conséquences de ne pas savoir

Manque de visibilité

Perte de chance

Incertitude

Quand

?

Combien

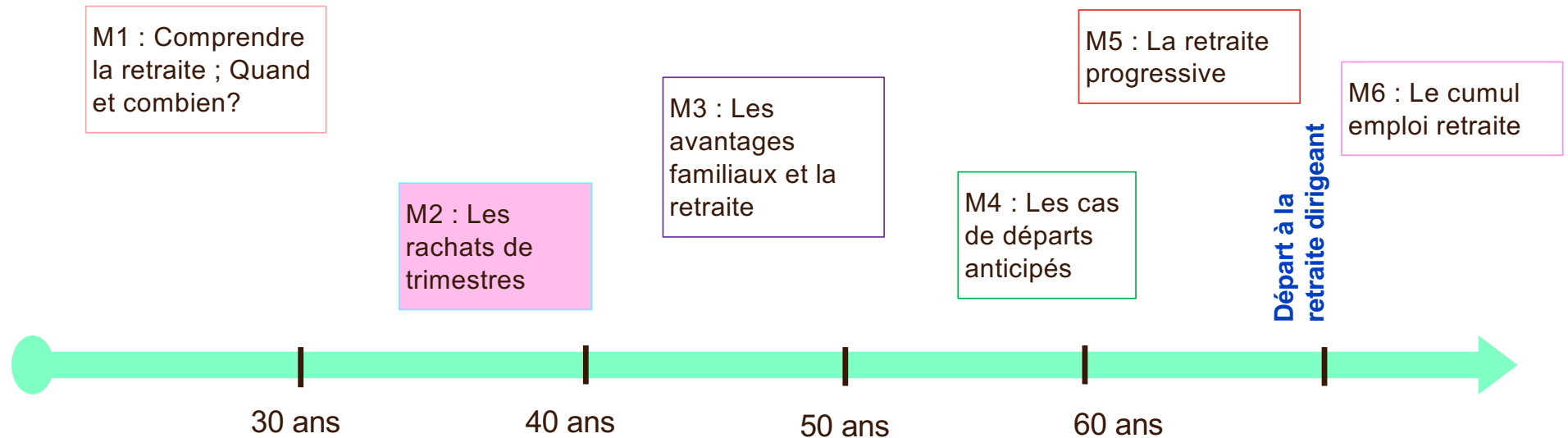
Angoisse

Perte de droit



L'enjeu retraite tout au long des âges

notre objectif : organiser et sécuriser le patrimoine social



30' Info/ cas pratique / identification client

Vous informer et vous accompagner pour mieux piloter la retraite de vos clients





Les rachats de trimestres

Coût/avantages/délais

Accompagner vos clients pour :

- *sécuriser leurs dossiers,*
- *les fidéliser et bénéficier de leurs recommandations,*
- *Développer votre chiffre d'affaires*

Les questions clients ?



Quels trimestres puis-je racheter?



Quel est le prix des rachats de trimestres ?



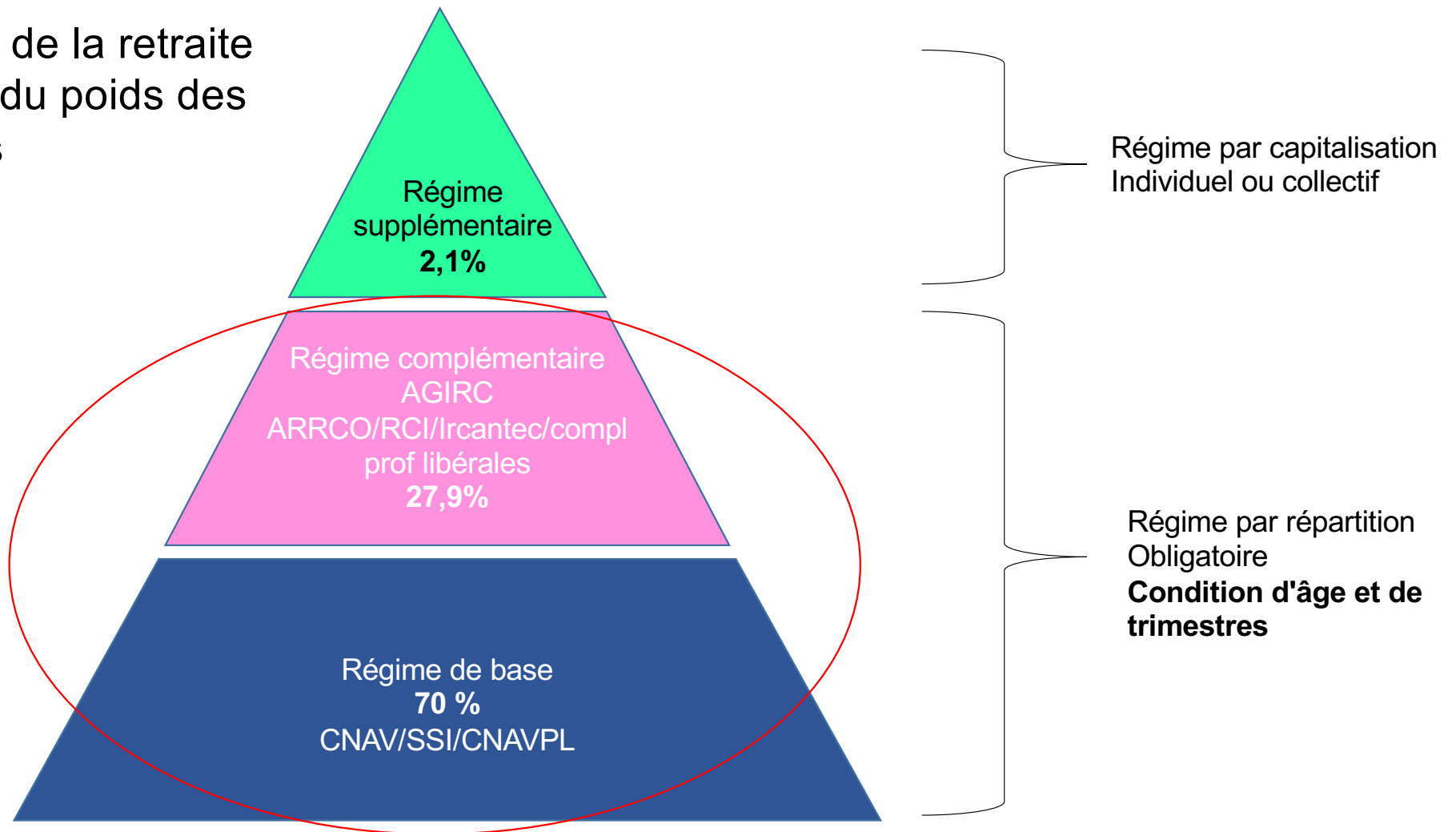
Faut-il racheter des trimestres ?



Quand faut-il racheter sans risques et à moindre coût ?



3 piliers de la retraite Rappel du poids des régimes



Les enjeux

Pour valider 1 trimestre : cotiser sur 150 SMIC horaire soit pour 4 trimestres, 6 990 € en 2024 .

Régime de base CNAV, SSI

$$\text{SAM ou RAM} \times \text{Taux} \times \frac{\text{Durée Assurance}}{\text{Durée Référence}}$$

Moyenne des 25 meilleures années

Nb trimestres

Nb trimestres

Régime complémentaire AGIRC ARRCO, RCI

$$\text{Nombre de points} \times \text{Valeur du point} \times \text{Coefficient d'anticipation}$$

Nb trimestres

En cas de manque de trimestre, une triple pénalité peut s'appliquer

- 172 trimestres à atteindre (43 ans d'activité) pour les générations nées à partir de 1965
- Un assuré SSI valide au minimum 3 trimestres quel que soit son revenu



Q 1 – Combien de types de rachat existe-t-il ?

3

5

7

Le rachat de cotisations

Le rachat d'années d'études supérieures ou d'années incomplètes

Les cotisations arriérées

Les stages d'études en entreprise

Période d'apprentissage

Le rachat Madelin(SSI)

Périodes de mandat d'élus locaux



Q 2 – Le tarif du rachat de trimestre est uniforme ?

oui

non

ça dépend

Dépend de de l'âge et du type de rachat effectué



Q 3 – Ma caisse de retraite me sollicitera pour effectuer un rachat ?

oui

non

Pour effectuer un rachat une demande spécifique doit être réalisée



Q 4 – Le rachat de trimestres peut s’effectuer à tout moment ?

oui

non

ça dépend

2 types de rachats

Permanents : Pas de délai pour racheter mais incidence sur le prix

Périssables : délai de rachat limité



Rachat de trimestres permanent

Rachat de trimestres Loi Fillon 2003 : versement pour années incomplètes ou années d'études (VPLR) régime général, SSI ou professions libérales

Qui	Régime général, SSI, professions libérales
Comment	Rachat d'années incomplètes auprès du premier régime d'affiliation : 12 trimestres maximum Coût : rachat pour taux ou taux + durée d'assurance retenue (3 tranches de cotisations x 2 options)
Avantages client	Si retraite de base à taux plein : suppression des abattements sur les points arrco/ agirc/ Ircantec et RCI qui représentent souvent la majeure partie d'une retraite
Points de vigilance	Pas possible en retraite progressive



Les tarifs VPLR

Annexe : Barème applicable aux demandes déposées en 2023

Age en 2023	Demande déposée en 2023 Versement pour un trimestre :					
	Au titre du taux seul			Au titre du taux et de la durée d'assurance		
	Salaire ou revenu			Salaire ou revenu		
	< 32 994 €	32 994 € à 43 992 €	> 43 992 €	< 32 994 €	32 994 € à 43 992 €	> 43 992 €
20 ans	1 055 €	3,80 %	1 407 €	1 564 €	5,63 %	2 085 €
21 ans	1 076 €	3,87 %	1 434 €	1 594 €	5,74 %	2 126 €
22 ans	1 097 €	3,95 %	1 462 €	1 625 €	5,85 %	2 167 €
23 ans	1 118 €	4,03 %	1 491 €	1 657 €	5,96 %	2 209 €
24 ans	1 168 €	4,20 %	1 557 €	1 731 €	6,23 %	2 308 €
25 ans	1 219 €	4,39 %	1 625 €	1 806 €	6,50 %	2 408 €
26 ans	1 271 €	4,58 %	1 694 €	1 883 €	6,78 %	2 511 €
27 ans	1 324 €	4,77 %	1 765 €	1 961 €	7,06 %	2 615 €
28 ans	1 377 €	4,96 %	1 836 €	2 041 €	7,35 %	2 721 €
29 ans	1 432 €	5,16 %	1 909 €	2 122 €	7,64 %	2 829 €
30 ans	1 487 €	5,35 %	1 983 €	2 204 €	7,93 %	2 938 €
31 ans	1 543 €	5,55 %	2 057 €	2 286 €	8,23 %	3 048 €
32 ans	1 599 €	5,76 %	2 132 €	2 370 €	8,53 %	3 160 €
33 ans	1 656 €	5,96 %	2 208 €	2 454 €	8,84 %	3 272 €
34 ans	1 713 €	6,17 %	2 284 €	2 539 €	9,14 %	3 385 €
35 ans	1 771 €	6,38 %	2 361 €	2 624 €	9,45 %	3 499 €
36 ans	1 828 €	6,58 %	2 438 €	2 709 €	9,76 %	3 613 €
37 ans	1 886 €	6,79 %	2 515 €	2 795 €	10,06 %	3 727 €
38 ans	1 945 €	7,00 %	2 593 €	2 882 €	10,38 %	3 843 €
39 ans	2 005 €	7,22 %	2 673 €	2 971 €	10,70 %	3 961 €
40 ans	2 065 €	7,43 %	2 753 €	3 060 €	11,02 %	4 080 €
41 ans	2 126 €	7,65 %	2 834 €	3 150 €	11,34 %	4 201 €
42 ans	2 187 €	7,87 %	2 915 €	3 240 €	11,67 %	4 320 €
43 ans	2 247 €	8,09 %	2 995 €	3 329 €	11,99 %	4 439 €

Age en 2023	Demande déposée en 2023 Versement pour un trimestre :					
	Au titre du taux seul			Au titre du taux et de la durée d'assurance		
	Salaire ou revenu					
	< 32 994 €	32 994 € à 43 992 €	> 43 992 €	< 32 994 €	32 994 € à 43 992 €	> 43 992 €
44 ans	2 306 €	8,30 %	3 075 €	3 418 €	12,30 %	4 557 €
45 ans	2 366 €	8,52 %	3 154 €	3 506 €	12,62 %	4 674 €
46 ans	2 426 €	8,74 %	3 235 €	3 596 €	12,95 %	4 794 €
47 ans	2 488 €	8,96 %	3 317 €	3 687 €	13,27 %	4 915 €
48 ans	2 549 €	9,18 %	3 398 €	3 777 €	13,60 %	5 036 €
49 ans	2 610 €	9,40 %	3 479 €	3 867 €	13,92 %	5 156 €
50 ans	2 672 €	9,62 %	3 563 €	3 960 €	14,26 %	5 279 €
51 ans	2 734 €	9,84 %	3 646 €	4 052 €	14,59 %	5 402 €
52 ans	2 796 €	10,07 %	3 728 €	4 143 €	14,92 %	5 525 €
53 ans	2 857 €	10,29 %	3 810 €	4 234 €	15,25 %	5 646 €
54 ans	2 919 €	10,51 %	3 891 €	4 325 €	15,57 %	5 767 €
55 ans	2 980 €	10,73 %	3 973 €	4 416 €	15,90 %	5 888 €
56 ans	3 041 €	10,95 %	4 055 €	4 507 €	16,23 %	6 009 €
57 ans	3 103 €	11,17 %	4 138 €	4 599 €	16,56 %	6 132 €
58 ans	3 162 €	11,39 %	4 216 €	4 686 €	16,87 %	6 248 €
59 ans	3 220 €	11,59 %	4 294 €	4 772 €	17,18 %	6 363 €
60 ans	3 275 €	11,79 %	4 367 €	4 854 €	17,48 %	6 472 €
61 ans	3 329 €	11,99 %	4 439 €	4 933 €	17,76 %	6 578 €
62 ans	3 383 €	12,18 %	4 510 €	5 013 €	18,05 %	6 684 €
63 ans	3 298 €	11,87 %	4 397 €	4 888 €	17,60 %	6 517 €
64 ans	3 214 €	11,57 %	4 285 €	4 762 €	17,15 %	6 350 €
65 ans	3 129 €	11,27 %	4 172 €	4 637 €	16,70 %	6 183 €
66 ans	3 044 €	10,96 %	4 059 €	4 512 €	16,24 %	6 015 €



Rachat de trimestres permanent

Rachat de trimestres VPLR: versement pour années incomplètes au titre de périodes d'apprentissage entre 1 juillet 1972 et 31 décembre 2013

Qui	Anciens apprentis
Comment	4 trimestres maximum parmi les 12 possibles en VPLR Coût : 1 523 € / trimestre
Avantages client	Son coût forfaitaire et indépendant de l'âge est très intéressant.
Points de vigilance	Validation pour carrière longue depuis 2023 (Tous les trimestres d'apprentissage sont validés pour la retraite depuis 2014)



Cas Florence et Christophe



Cas Florence et Christophe



Christophe DURAND
Né le 1^{er} janvier 1968 (55 ans)
Début d'activité : janvier 1991
Nombre de trimestres à 64 ans : 164
Chef d'entreprise assimilé salarié.
Rémunération 54 000 €/brut par an

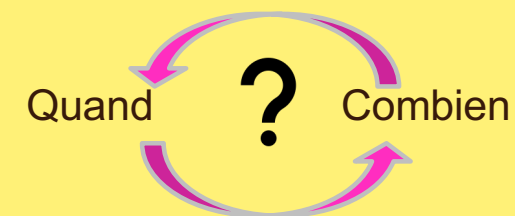


Florence DURAND
Née le 1^{er} janvier 1965 (58 ans)
Infirmière libérale
Début d'activité : janvier 1986
**Nombre de trimestres à 63 ans
et 3 mois : 169**
(1 année apprentissage en 1981
qui a validé 1 trimestre)
BNC = 60 000€ par an

1. Quand ? Combien ?
2. A 63 ans, 64 ans ou67 ans ?



Retraite Christophe



A quel âge puis-je partir en retraite ?
Quels sont mes choix ?



	Age de cessation et de liquidation			
	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
L'assurance Retraite	Décote 10 %	Décote 5 %	Ni décote Ni surcote	Surcote 5 %
Régime de base	15 900 €	17 193 €	18 529 €	19 455 €
Complémentaires	10 795 €	11 458 €	12 131 €	12 322 €
Total	26 696 €	28 651 €	30 660 €	31 778 €
Soit €/mois	2 225 €	2 388 €	2 555 €	2 648 €

En partant à 64 ans; perte de 3 964 €/an (au lieu de 66 ans à taux plein)
Autrement dit : 79 280 € de perte retraite sur 20 ans de perception.

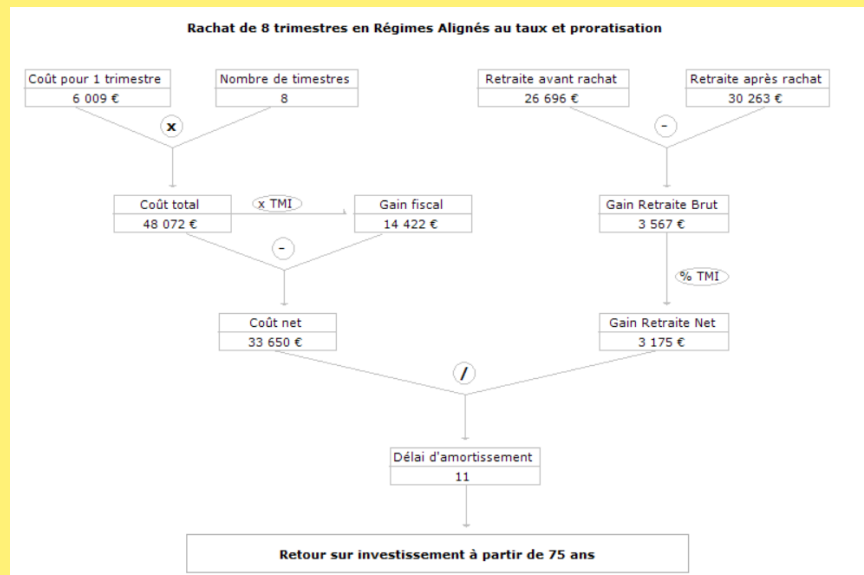


Optimisation Retraite régime obligatoire Monsieur



Ai-je intérêt à racheter des trimestres?

Quels sont les autres bénéfices du rachat?



1. A 64 ans, mise en place cumul emploi retraite libéralisé car taux plein, âge légal et liquidation de tous ses régimes

3. Création d'une nouvelle pension.

4. Possibilité de surcote si poursuite d'activité sans liquidation des retraites



Retour sur investissement en 11 ans à 75 ans.



AG2R LA MONDIALE

Le cumul emploi retraite

Optimiser ses revenus de fin de carrière

Accompagner vos clients pour :

- *sécuriser leurs dossiers,*
- *les fidéliser et bénéficier de leurs recommandations,*
- *Développer votre chiffre d'affaires*

Les questions clients ?



Comment percevoir ma retraite en continuant de travailler?



Comment toucher ma retraite et développer mon pouvoir d'achat?



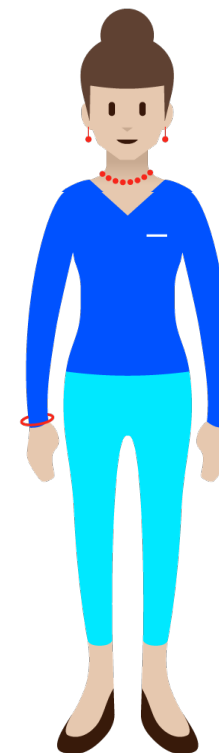
Comment travailler moins et garder mon pouvoir d'achat?



Que connaissez-vous du cumul emploi-retraite?

Le cumul emploi-retraite permet au retraité de reprendre ou continuer une activité professionnelle et de cumuler ces revenus avec le montant de sa retraite définitivement liquidée.

Le cumul emploi-retraite s'applique aussi bien aux pensions versées par les régimes de base, qu'à celles versées par les régimes complémentaires obligatoires.

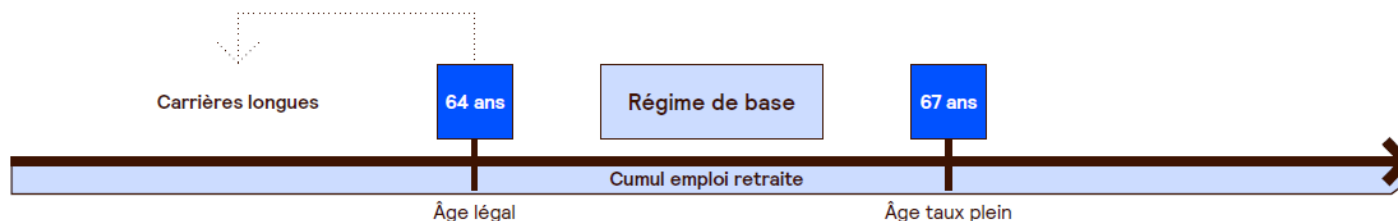


Quelles sont les conditions pour bénéficier du cumul emploi retraite?

Age minimum

Un statut particulier

Cessation d'activité



A partir de l'âge légal de la retraite, ou si atteinte de la durée de cotisation avant l'âge légal.

Pour les TNS, la cessation d'activité est de principe

Pour le salarié, cette cessation d'activité s'accompagne d'une rupture de tout lien professionnel avec l'employeur.



Situation : j'ai l'âge légal **et tous** mes trimestres puis-je faire du cumul emploi retraite?

Oui

Non

Cumul emploi retraite intégral plusieurs conditions:

- Si retraite liquidée à taux plein ou âge taux plein
- Liquidation de l'ensemble des pensions de retraites obligatoires (françaises, étrangères) de base et complémentaires

Le cumul emploi retraite **intégral** permet de cumuler retraite et revenu d'activité **sans limite**



Principe de neutralité des pensions complémentaires qui ne peuvent être servies sans décote avant un âge légal ex: Cavec

Situation: j'ai l'âge légal **mais pas** tous mes trimestres puis-je faire cumul emploi retraite?

Oui

Non

Cumul emploi retraite sera **plafonné ou partiel** : cumul de revenu limité en montant et différent selon le régime social de l'assuré.

Condition supplémentaire si vous êtes salarié: Carence de 6 mois pour reprendre chez le même employeur. En cas de non-respect suspension retraite même si condition de revenu respectée.

Principe de l'écrêtement: en cas de dépassement, la pension de retraite est réduite du montant du dépassement.

- Cas spécifique du CER inter- régime: la règle du plafonnement n'existe plus.
- Si départ anticipé à la retraite pour carrière longue, c'est le CER plafonné qui sera appliqué jusqu'à l'atteinte de l'âge légal.



Cumul emploi retraite partiel : règles et plafonds selon les régimes

	Retraite de base	Retraite complémentaire	Conséquences
Salariés	<p>Moyenne mensuelle des salaires des 3 derniers mois d'activité salariée</p> <p>Ou (<i>si plus favorable</i>)</p> <p>160 % du SMIC soit 2827,07 € / mois en 2024</p>	<p>Plafond le plus élevé entre:</p> <ul style="list-style-type: none">-160 % du smic-le dernier salaire revalorisé,-le salaire moyen des 10 dernières années	<p>Ecrêtement pour la Base</p> <p>Suspension pour Agirc</p> <p>Arrco au-delà de 3 PASS</p>



Cumul emploi retraite partiel : règles et plafonds selon les régimes

	Retraite de base	Retraite complémentaire	Conséquences
Salariés	Moyenne mensuelle des salaires des 3 derniers mois d'activité salariée Ou (<i>si plus favorable</i>) 160 % du SMIC soit 2827,07 € / mois en 2024	Plafond le plus élevé entre: -160 % du smic -le dernier salaire revalorisé, -le salaire moyen des 10 dernières années	Ecrêtement pour la Base Suspension pour Agirc Arrco au-delà de 3 PASS
TNS SSI	1/2 plafond sécurité sociale* (base de cotisation sociale)	Idem base	Ecrêtement



Cumul emploi retraite partiel : règles et plafonds selon les régimes

	Retraite de base	Retraite complémentaire	Conséquences
Salariés	<p>Moyenne mensuelle des salaires des 3 derniers mois d'activité salariée</p> <p>Ou (<i>si plus favorable</i>)</p> <p>160 % du SMIC soit 2827,07 € / mois en 2024</p>	<p>Plafond le plus élevé entre:</p> <ul style="list-style-type: none"> -160 % du smic -le dernier salaire revalorisé, -le salaire moyen des 10 dernières années 	<p>Ecrêtement pour la Base</p> <p>Suspension pour Agirc</p> <p>Arrco au-delà de 3 PASS</p>
TNS SSI	<p>1/2 plafond sécurité sociale* (base de cotisation sociale)</p>	<p>Idem base</p>	<p>Ecrêtement</p>
Profession libérale	<p>1 plafond de sécurité sociale</p>	<p>Pas de plafond pour certaines</p> <p>D'autres ne prévoient pas de CER restreint</p>	<p>Ecrêtement</p>



Le cumul emploi retraite intégral génère-t-il de nouveaux droits à la retraite de base ?

oui

non

Dans le cadre de la réforme 2023, **uniquement si cumul emploi retraite intégral**

A compter du 1^{er} janvier 2023 quel que soit la date de début de CER

Création d'une nouvelle pension différente de celle déjà perçue: pas de majoration, aucune décote possible sur son montant

N'est accessible qu'une seule fois auprès de la même caisse de retraite de base.

En cas de reprise d'activité chez le dernier employeur. Il faudra que la reprise d'activité intervienne au plus tôt 6 mois après la date d'entrée en jouissance de la pension.



Cumul emploi retraite intégral : Nouvelle pension

	Retraite de base Montant max	Retraite complémentaire Assiette de cotisation et ou montant maximum		Commentaire
Salariés	Au max 5% du PASS Soit 2318 €/an	Assiette de cotisation limitée à 1 PASS		
TNS SSI		Néant		
Profession libérale Y compris CNBF		<u>Sans plafond:</u> Carcdsf, CAVP	<u>Plafonné:</u> Carpimko, Cipav,	En attente pour autre caisse: CAVEC, CNBF, CARPV



Les avantages du cumul emploi retraite intégral:



Diminuer la rémunération versée par l'entreprise, sans que le niveau de vie baisse



Permettre de bénéficier d'une capacité d'épargne disponible plus importante à investir, voire à transmettre



Un gain de revenu important, maintien des avantages sociaux et cotisations supplémentaires



Maintien et transmission du savoir-faire dans l'entreprise



La réforme des retraites 2023 apporte une nouveauté :

De nouveaux droits seront créés à la suite de la 1ère liquidation de la retraite



Point de vigilance:



La réforme des retraites repoussant l'âge légal de 62 à 64 ans, la possibilité de bénéficier du cumul libéralisé est donc reculée d'autant



Exclusion de l'octroi à une seconde pension, les assurés en cumul plafonné ou ne respectant le nouveau délai de carence.



Les carrières internationales: prise en compte des trimestres réalisés à l'étranger



Le délai de 6 mois les salariés en CER restreint



Concernant l'exonération de taxation sur la plus-value de cession de l'entreprise: le délai de 24 mois court.



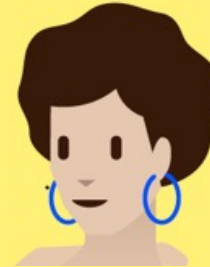
Cas Florence et Christophe



La situation



Christophe DURAND
Né le 1^{er} janvier 1968 (55 ans)
Début d'activité : 1 juillet 1990
Chef d'entreprise assimilé salarié
Rémunération 72 000 par an



Florence DURAND
Née le 1^{er} janvier 1970 (53 ans)
Pharmacienne
3 enfants
BIC = 72 000€ par an

Comment organiser cette fin de carrière tant au niveau des régimes obligatoires que des régimes supplémentaires



Mise en place Cumul emploi retraite



- Cumul emploi retraite intégral
- Liquidation définitive à 67 ans

	Age de cessation et de liquidation			
	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
L'assurance Retraite	Surcote 5 %	Surcote 10 %	Surcote 15 %	Surcote 20 %
Régime Libéral	Surcote 5 %	Surcote 10 %	Surcote 15 %	Surcote 20 %
Régime de base	12 641 €	13 599 €	14 589 €	15 612 €
Complémentaires	11 750 €	12 621 €	13 284 €	13 975 €
Total	24 391 €	26 220 €	27 873 €	29 587 €
Soit €/mois	2 033 €	2 185 €	2 323 €	2 466 €

Conséquences

	Revenus d'activité mensuel	Retraite taux plein mensuel	Nouvelle pension à 67 ans	Total après 67 ans
Avant retraite	6000 €			
Situation CER	6000 €	2033 €	300€	2333 €



Trimestres validés :	144		
Trimestres à valider :	32		
Trimestres bonification enfant :	0		
Total de trimestres :	176	dont doublons :	0
Trimestres retenus pour le taux de pension :	176	dont hors surcote :	0

Christophe est éligible carrière longue
 Il décide cumuler sa retraite et son revenu d'activité:
 et de ne stopper son activité qu'à l'âge de 66 ans

	Revenus d'activité mensuel	Retraite âge légal mensuel	Retraite DACL	Impact
Avant retraite	6000* €	2635 €		
Situation CER plafonné	3284€**		2611 €	Baisse du cout entreprise
Situation après âge légal	Revenu déplafonné		2611 €	Nouvelle pension ?

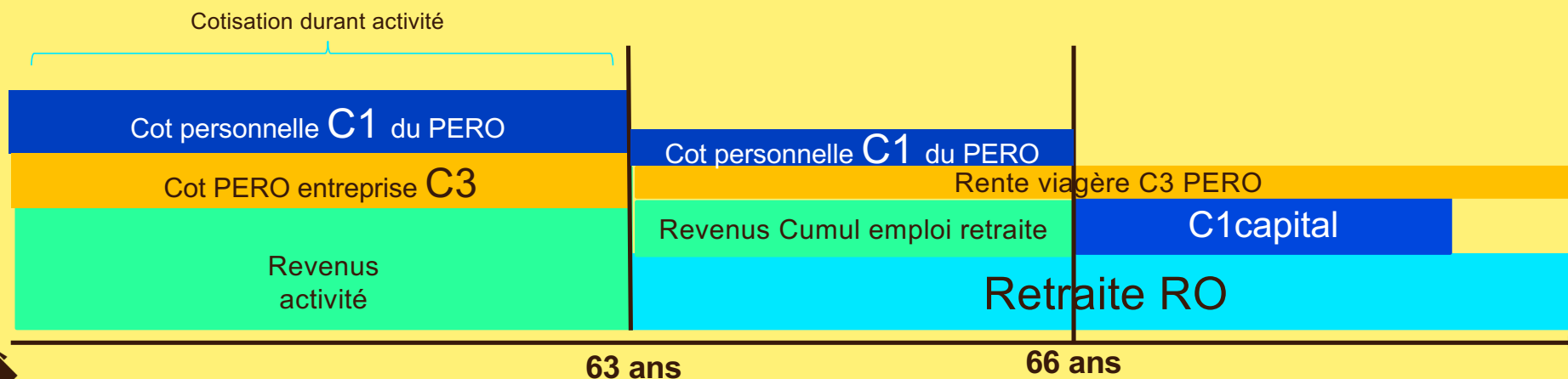
Monsieur CHRISTOPHE DURAND Cessation d'activité : 63 ans Liquidation : 63 ans	
	<i>DROITS PROPRES</i>
	Christophe
Régimes de base	20 382 €
Complémentaires obligatoires	10 952 €
Art 83, Madelin et PERP	0 €
Autre Capitalisation	0 €
Total	31 333 €
Soit €/mois	2 611 €
Revenus	72 000 €
Taux de remplacement	43,52 %

Exemple régimes supplémentaires Christophe

A 63 ans, revenus financiers temporairement plus élevés puis disposer de revenus viagers.



Si liquidation des retraites à 63 ans: Utilisation du PER obligatoire (PERO), avec les compartiments C1 (sortie capital) et C3 (sortie rente)



Une nouvelle opportunité d'accompagner les clients



Un nouveau mode d'accompagnement du client basé sur son projet de vie, articulé autour de ses besoins patrimoniaux en termes de flux et de stock variant selon ses propres périodes de vie.



Accompagnement clients tout au long de leur carrière



Exemple d'accompagnement

En cotraitance

Du bilan retraite optimisé



MÉTHODE DE TRAVAIL

	EXPERT-COMPTABLE	QUI FAIT QUOI ?	AG2R La Mondiale
1^{ère} Phase : Présentation		Présenter la mission	
2^{ème} Phase : Réalisation De l'Audit de Protection Sociale		Collecter les informations	
		Réaliser le bilan	
3^{ème} Phase : Restitution De l'Audit de Protection Sociale		Diagnostiquer	
		Présenter au client	
		Envoyer le compte rendu au client	
		Analyse et Suivi Des préconisations	



MÉTHODE DE TRAVAIL

	EXPERT-COMPTABLE	QUI FAIT QUOI ?	AG2R La Mondiale
1^{ère} Phase : Présentation	Le Cabinet Comptable	Présenter la mission	Outils à disposition
2^{ème} Phase : Réalisation De l'Audit de Protection Sociale		Collecter les informations	Conseiller ALM
		Réaliser le bilan	
		Diagnostiquer	
3^{ème} Phase : Restitution De l'Audit de Protection Sociale	Optionnel Cabinet Comptable	Présenter au client	Conseiller ALM
	Copie Cabinet Comptable	Envoyer le compte rendu au client	
	Client et Cabinet Comptable	Analyse et Suivi Des préconisations	



le Bilan Retraite : Le Relevé de Carrière, point de départ



Lors de la prise de rendez-vous, je vous indique comment récupérer votre relevé individuel retraite tout régime auprès de l'administration

Relevé de carrière

~~JEAN LOUP GROUARD~~

Numéro de Sécurité sociale : ~~1 67 04 73 044 044~~

Synthèse de vos droits et détails de votre carrière (informations au 01/01/2023)

Qu'est-ce qu'un relevé de carrière ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.

Parfois appelé relevé de situation individuelle, ce document vous présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités.

Votre relevé ne prend pas en compte les règles qui s'appliqueraient en cas de réforme des retraites.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Où en sont mes droits à la retraite ?

Dans votre situation :

- 170 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
- au 01/01/2023 vous en avez enregistré 130.

Il vous reste 40 trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.



130 trimestres enregistrés
40 trimestres à obtenir

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

le Bilan Retraite : Ajout des enfants

Les enfants procurent à la fois des trimestres supplémentaires et des surcotes.

Nous les intégrons dans l'étude pour déterminer notamment l'âge du départ en retraite à taux plein

Relevé de carrière

Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2023)

XGROUXARDX06X06X06X
XX0704X9X04X04X

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation :

170 trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Au 01/01/2023 vous en avez enregistré **130**.

Il vous reste **40** trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.



130 trimestres enregistrés
40 trimestres à obtenir

Si vous avez eu ou élevé des enfants, des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés, au moment de prendre votre retraite.

De plus, à partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous conditions, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

le Bilan Retraite : la vérification du Relevé de carrière

2001	4 trim.			Agirc-Arrco	228,9 pts
		L'Assurance retraite	4 trim.		
2002	0 trim.			Agirc-Arrco	228 pts
2003	0 trim.			Agirc-Arrco	281,37 pts
2004	0 trim.			Agirc-Arrco	310,47 pts
2005	4 trim.			Agirc-Arrco	326,22 pts
		L'Assurance retraite	4 trim.		

Nous analysons ensemble votre relevé de carrière pour détecter d'éventuelles anomalies comme ici pour les années 2002 à 2004 soit 12 trimestres manquants soit potentiellement 15% de retraite en moins à vie.

En cas d'erreurs, je vous aide pour procéder à la correction de votre relevé.

Statistiquement 1 relevé sur 6 comporte des erreurs et la charge de la preuve est à l'assuré

le Bilan Retraite : Etes-vous éligible au dispositif carrière longue ?

Nous vérifions si vous êtes éligible au nouveau dispositif carrière longue

Retraite anticipée pour carrière longue du salarié

Vérfié le 25 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez partir en retraite anticipée, à 60 ans ou avant 60 ans, que vous soyez français ou étranger, si vous avez commencé à travailler avant 20 ans ou avant 16 ans et si vous remplissez certaines conditions de durée d'assurance retraite.



Retraite anticipée pour carrière longue : êtes vous concerné ?

Le bilan Retraite : estimation retraite de 64 à 67 ans

Vous Votre Conjoint

	Age de cessation et de liquidation				
	64 ans	65 ans	65 ans et 6 mois	66 ans	67 ans
L'assurance Retraite	Décote 7,5 %	Décote 2,5 %	Ni décote Ni surcote	Surcote 2,5 %	Surcote 7,5 %
Régime de base	17 886 €	19 307 €	20 036 €	20 536 €	21 538 €
Complémentaires	9 087 €	9 702 €	10 014 €	10 139 €	10 384 €
Total	26 974 €	29 010 €	30 050 €	30 676 €	31 922 €
Soit €/mois	2 248 €	2 417 €	2 504 €	2 556 €	2 660 €

Votre Conjoint

	Age de cessation et de liquidation			
	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
L'assurance Retraite	Ni décote Ni surcote	Surcote 5 %	Surcote 10 %	Surcote 15 %
Régime de base	12 490 €	13 229 €	13 979 €	14 739 €
Complémentaires	4 417 €	4 502 €	4 585 €	4 666 €
Total	16 907 €	17 731 €	18 564 €	19 405 €
Soit €/mois	1 409 €	1 478 €	1 547 €	1 617 €

Estimation de la retraite de 64 à 67 ans réalisée à partir du relevé de carrière permettant de se projeter et d'envisager de partir plus tôt ou plus tard...

Ce tableau permet aussi d'étudier le rachat de trimestre ou le cumul emploi retraite

Le bilan Retraite : contrat en cours, retraite couple, droit de réversion

Sur un seul tableau vous pouvez voir, à un âge choisi, le montant de la retraite du couple en incluant les contrats en cours

Focus : les droits de réversion obéissent à des règles strictes et complexes

	DROITS PROPRES		TOTAL	REVERSION	
	Simon	Karine		Simon Karine	Simon seul
Monsieur SIMON DIALE Cessation d'activité : 65 ans Liquidation : 65 ans					
Madame KARINE DIALE Cessation d'activité : 64 ans Liquidation : 64 ans					
<i>Régimes de base</i>	16 116 €	12 490 €	28 606 €	16 116 €	12 490 €
<i>Complémentaires obligatoires</i>	6 638 €	4 417 €	11 055 €	9 288 €	8 610 €
<i>Art 83, Madelin et PERP</i>	4 278 €	0 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €
<i>Autre Capitalisation</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	27 032 €	16 907 €	43 939 €	29 682 €	25 377 €
<i>Soit €/mois</i>	2 253 €	1 409 €	3 662 €	2 474 €	2 115 €
Dont réversion				2 650 €	8 470 €
Revenus	50 000 €	30 000 €	80 000 €		
Taux de remplacement	54,06 %	56,36 %	54,92 %	37,1 %	31,72 %
Dont issu de régimes facultatifs (art. 107)	8,56 %	0 %	5,35 %	5,35 %	5,35 %
Capital fin de carrière	0 €	0 €	0 €		

Le bilan Retraite : Explication des résultats

L'explication des résultats matérialise la qualité du calcul du montant de la retraite et permettra une mise à jour automatisée en fonction des différentes réformes des retraites

Régimes Alignés

Pour ce régime, vous totaliserez à 65 ans, 167 trimestres.
Vous ne disposerez pas de majoration de trimestres pour enfants élevés.

Vous atteindrez l'âge d'ouverture des droits à liquidation (vos 62 ans) en 2032.
A cette date, il faudra 171 trimestres validés, tous régimes confondus, pour obtenir une retraite sans décote.
En cessant votre activité à 65 ans et en liquidant au même âge, vous en totaliserez 167.
Vous subirez une décote de 5 %. (D'autres critères tels que l'âge interviennent dans ce calcul)
Calculé à partir du taux de base (50 %), le taux appliqué à votre traitement de référence sera de 47,5 %.

Pour avoir une retraite pleine, il vous faudra dans les régimes alignés, 171 trimestres.
Vous aurez donc une proratisation de 167 / 171.
Votre salaire annuel moyen étant estimé à 37 299 € (25 meilleures années), votre pension avant majoration pour enfants élevés s'élèverait à 17 303 € par an.
Après majoration familiale éventuelle, mais avant intervention du minimum et des prélèvements sociaux (9,1 %), votre retraite s'élèverait à 17 303 € /an.

Votre retraite des Régimes Alignés s'élèverait donc, après prélèvements sociaux à
15 728 € par an
(soit 1 311 € / mois)

AGIRC-ARRCO

RCI

Régime Complémentaire des Indépendants

Dans ce régime, vous disposez à ce jour de 652 points

Les cotisations au régime complémentaire des indépendants sont assises sur vos revenus N-2, au taux de 7 % jusqu'au plafond de 38 440 €, 8 % au delà, et dans la limite de 164 544 €.
Avec cette cotisation, vous achetez des points au prix de 17,691 €
Ainsi, en cotisant jusqu'à vos 65 ans, vous allez acquérir 3 331 points.

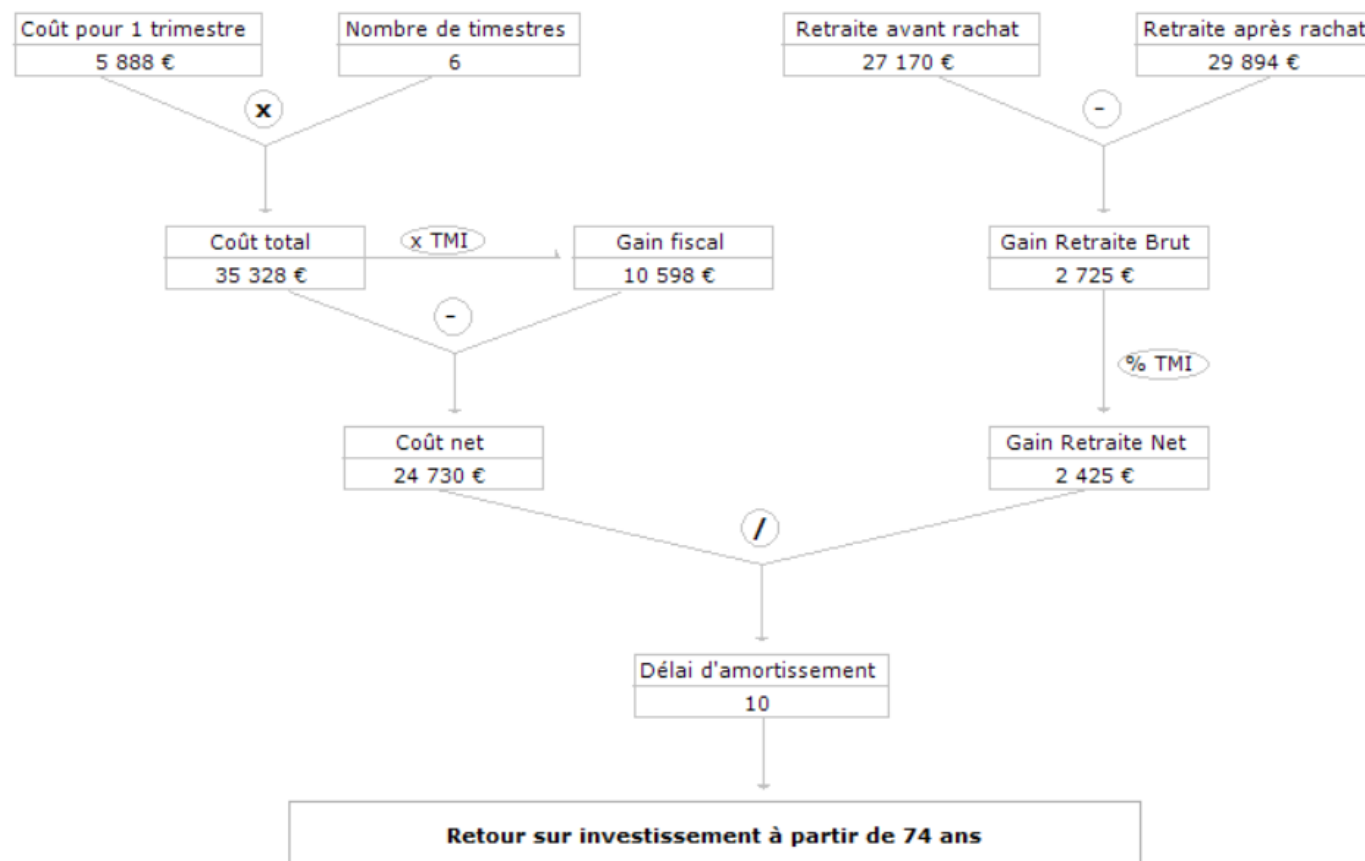
Vous subirez par ailleurs un abattement de 4 %, lié à votre durée de carrière et votre départ à 65 ans.
En tenant compte de la valeur du point (1,191 €) et des prélèvements sociaux (9,1 %),
votre pension au régime complémentaire des indépendants (RCI), à 65 ans, s'élèverait à :

3 623 € par an

(soit 302 € / mois)

Le bilan Retraite : Calcul de l'intérêt du rachat de trimestres

Rachat de 6 trimestres en Régimes Alignés au taux et proratisation



Etude de rachat
de trimestres
permettant de
partir plus tôt à
taux plein

Et d'améliorer
les droits de
réversion.

Le bilan Retraite : Calcul des disponibles fiscaux

Calcul et explication des disponibles fiscaux issus de votre activité et de votre avis d'imposition.

Cela permet de choisir la fiscalité et de définir le montant maximum de versements à ne pas dépasser.

Ensuite définition du budget retraite.

Monsieur DIALE SIMON						
	Enveloppes			Consommation	Disponible	Excédent
	Assiette	Taux	Montant			
<i>Retraite</i>						
Art. 154 du CGI	53 600 €	10 %	5 360 €			
	12 464 €	15 %	1 870 €			
			Total Madelin 7 230 €	3 600 €	3 630 €	0 €
Art. 163 quat. du CGI	45 000 €	10 %	2 770 €	0 €	2 770 €	0 €
Amputation du disponible par une quote-part des cotisations loi Madelin (pour 1 730 €)						

PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :			
		Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....		38738	14052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		9847	2807
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+	12418	1510
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+	12174	1629
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+	0	0
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 34439	= 5946

Le bilan Retraite : Préconisations personnalisées et adaptées

Les préconisations sont :

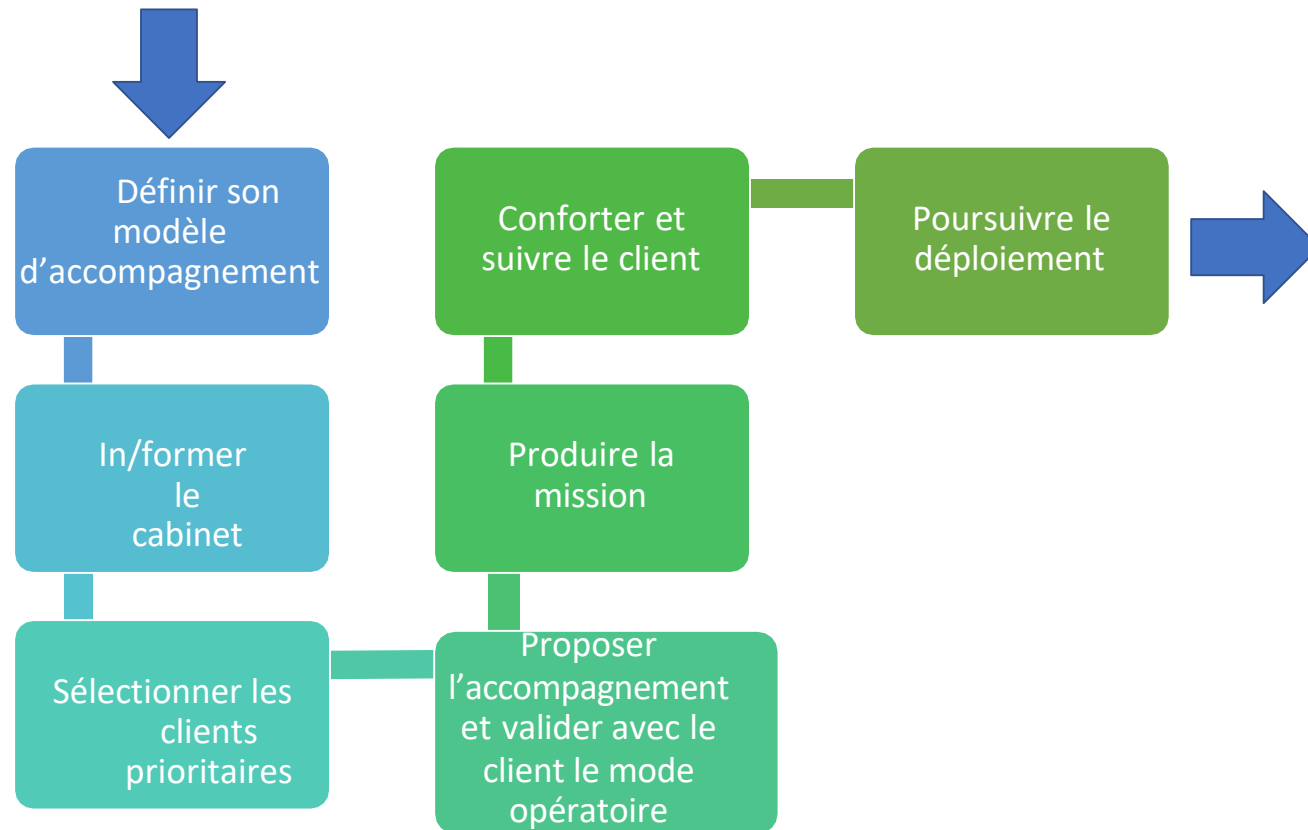
- sur l'optimisation des régimes obligatoires,
- l'optimisation du choix des solutions,
- la projection des effets d'une ouverture d'un contrat retraite ou de l'augmentation des versements.

1) Racheter 6 trimestres pour partir à taux plein à 64 ans. Le retour sur investissement est de 10 ans sur une espérance de vie moyenne de 21 ans à 64 ans pour un homme. Cela augmentera la retraite de 2400 € par an et par ricochet les droits de réversion et donc la protection du conjoint.

2) En tenant compte du disponible fiscal et de la trésorerie de l'entreprise, je préconise d'augmenter de 300€ par mois les versements dans le PER pour atteindre un capital de 120 000€ à 64 ans.

3) Ces deux optimisations permettront par exemple d'augmenter de 1200€ par mois la retraite du couple pendant les 10 premières années de retraite, les années les plus actives.

L'accompagnement organisé retraite du client



Conclusion

Les clients ont besoin de votre concours pour mesurer les impacts et les enjeux sur chacune de leur situation personnelle.

Toute réforme des retraites constitue une réelle opportunité pour développer l'accompagnement en protection sociale et patrimoniale au sein de votre cabinet.

AG2R LA MONDIALE vous accompagne sur ce sujet



Merci

Prenez contact avec nous pour construire votre modèle
d'accompagnement retraite

Jean-Loup GROUARD 06 63 77 22 30

Jean-loup.grouard@ag2ramondiale.fr

Secteur Haut de France hors
Communauté urbaine Lille

Olivier Dal : 06 29 47 69 04

Olivier.dal@ag2ramondiale.fr


Secteur Communauté Urbaine Lille
et Nord des HDF





DES QUESTIONS ?

Venez-nous les poser sur notre stand



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

